

Centre médico-scolaire de :

Le médecin de l'éducation nationale

Adresse :

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

L'élève : né(e) le :
scolarisé(e) à : en classe de :
Est atteint d'un trouble de la santé évoluant sur une longue période.

- Le projet d'accueil individualisé (PAI) a pour but :
 - 1) d'assurer la poursuite des soins à l'école
 - 2) de prévoir l'aménagement nécessaire pendant le temps scolaire
 - 3) de prévoir les modalités de restauration collective avec régime ou panier repas s'il s'agit d'un problème alimentaire

Les modalités de prise en charge sont précisées au cas par cas en fonction des besoins de chaque enfant.

- Souhaitez-vous la mise en place d'un PAI :

OUI

NON

(Cocher la case correspondante)

Date :

Si vous ne souhaitez pas la mise en place du PAI :

En cas d'urgence ou problème médical avéré l'établissement scolaire appliquera le protocole d'urgence et préviendra le médecin régulateur du Centre 15 (cf. BO Hors série n°1 du 6/01/2000 :

protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement.